

Questions orales

Deuxièmement, il existe une taxe de 50c. les mille pieds cubes sur le gaz naturel qui sert à produire les engrais. Si nous pouvions la supprimer, cela diminuerait le prix de l'engrais 11-55 de \$15 à \$20 la tonne. Le ministre est-il favorable à cette idée? Dans l'affirmative, va-t-il effectuer des démarches auprès du ministre des Finances pour qu'il diminue ces taxes, en vue d'aider les agriculteurs à ensemer leurs champs ce printemps?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a dit qu'un grand nombre d'agriculteurs de sa localité ont du mal à financer leurs activités de printemps. Je voudrais savoir s'il peut me donner des précisions et notamment me citer le nom des personnes en cause et des organismes de prêt qui leur posent des problèmes, parce que jusqu'ici on ne m'en a mentionné aucun.

Les agriculteurs ont de meilleures facilités de remboursement que n'importe quel autre groupe d'hommes d'affaires dans tout le pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Si les organismes de prêts ne leur permettent pas d'obtenir le financement voulu pour ensemer leurs champs, je veux le savoir.

Quand le député me demande si je suis d'accord pour diminuer les taxes, je voudrais pouvoir lui répondre que nous devrions supprimer tous les impôts et taxes au Canada. Toutefois, nous devons faire preuve de réalisme. Quand le député parle du prix du carburant et du prix de l'énergie utilisée en agriculture, il sait, comme moi, que cela ne représente que 3 p. 100 du coût des activités agricoles au Canada. Ce n'est pas, à l'heure actuelle, l'un des principaux coûts de production, contrairement à ce qu'a affirmé le député.

M. Mayer: Madame le Président, le ministre de l'Agriculture n'est visiblement pas au courant, ou peut-être s'en moque-t-il, de ce qui se passe dans le secteur agricole ce printemps. Depuis deux semaines, je lui ai envoyé des lettres au nom de certains de mes électeurs qui ont formulé quelques propositions utiles pour remédier au problème. Si le ministre veut des noms, qu'il consulte ses dossiers, où il trouvera ceux que je lui ai communiqués au cours des deux dernières semaines.

LE COÛT DU REMBOURSEMENT DE LA TAXE AU MANITOBA

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, ma question suivante s'adresse également au ministre de l'Agriculture. Dans le cas du Manitoba, en particulier, le gouvernement fédéral perçoit ensuite 7c. par gallon de combustible agricole et rembourse ensuite. Si cet impôt n'était pas prélevé, il n'y aurait pas de remboursements, le gouvernement réaliserait des économies, puisqu'il faudrait moins de fonctionnaires, et les agriculteurs n'auraient pas à déboursier les 7c. par gallon. Le ministre de l'Agriculture serait-il en faveur de cette simplification? Interviendra-t-il auprès du ministre du Revenu national?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, lorsqu'ils achètent en grande quantité, par exemple,

les agriculteurs ne paient pas l'impôt sur le carburant diesel ou autre, lorsqu'ils le reçoivent. On m'a présenté un certain nombre d'instances à ce sujet.

● (1120)

Si le député m'a écrit et m'a fourni des noms, je n'ai pas encore vu les lettres. Je vérifierai mes dossiers pour en être sûr. Je veux parler des établissements de prêt et de la nature exacte de l'entreprise. Il y a bien eu un ou deux agriculteurs parfaitement au courant, dans la région du député, mais ce qu'on m'a dit personnellement concernait l'obtention de crédit à long terme de la Société du crédit agricole ou des arrangements financiers avec la caisse populaire locale. Je ne peux me souvenir de cas d'agriculteurs incapables d'obtenir de l'argent pour les travaux printaniers.

J'ai rencontré le président de la Société du crédit agricole. Nous envisageons de modifier de nouveau la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de façon à utiliser cette méthode de prêt pour aider les agriculteurs à obtenir des capitaux si les institutions de prêt, par exemple, décident de ne pas prêter à ce groupe qui, pourtant, est l'un des plus productifs et, comme je l'ai dit, l'un de ceux qui remboursent le mieux au Canada.

M. Mayer: On sait très bien dans le secteur agricole—et le ministre peut vérifier auprès des commerçants—que l'utilisation d'engrais diminuera cette année à cause des difficultés de financement des producteurs.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

DEMANDE POUR UN PAIEMENT ANTICIPÉ

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre des Transports, de qui relève la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le ministre est-il prêt à envisager une modification de la loi pour que la période de stabilisation passe de cinq à trois ans? En effet, cette modification permettrait de verser, cette année même, presque immédiatement ou tout au moins aussi rapidement qu'on pourrait faire les calculs, quelque 150 millions de dollars, ce qui ne nuirait absolument pas au fonds.

Celui-ci dépasse actuellement 600 millions de dollars. Au taux actuel des cotisations, il se montera à environ 800 millions de dollars à la fin de 1983. Voilà un cas où il y a contribution aussi bien des agriculteurs que du gouvernement. Si le gouvernement était prêt à réexaminer ces dispositions pour substituer une période de trois ans à celle de cinq, cela permettrait de verser 150 millions dans l'ouest du Canada, à mettre de l'argent en circulation et à aider . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Quand le député finira-t-il sa question?